CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 4-192

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

DEMANDE D'AUTORISATION DE PATURAGE CAPRIN SUR PARCELLES COMMUNALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION, François PLAZAS, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Jérémy VENTURA

Membres absents : Félix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés :
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 18 juin 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur Joël VINCENT

Vu le Code Forestier, et notamment les articles L213-24, L214-12 et L133-10,

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250626-4_192-DE

Considérant le souhait de pouvoir faire pâturer un troupeau caprin appartenant à Madame MENIERLY (MEUNIER) Lydie ou TOSAS Chloé si reprise de l'exploitation sur des terrains naturels de la commune,

Suite affichage en mairie et considérant que les parcelles concernées relèvent du Régime Forestier, et que l'accord de Monsieur le Préfet est indispensable,

Compte tenu de l'intérêt DFCI, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de demande d'autorisation préfectorale pour le pâturage de Caprins en forêt communale relevant du régime forestier de Saint Gervasy sur une surface de 46ha, parcelles forestières 1 à 4.

Le dossier sera préparé avec le concours technique et suivant l'avis des Services de l'Office National des Forêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de demande d'autorisation préfectorale pour le pâturage caprin en forêt communale relevant du régime forestier de Saint Gervasy sur une surface de 46ha, parcelles forestières 1 à 4
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance

Téo MONNIGADON

Le Maire

MAIRIE DE ST-GERVASY 30 (Gard)

Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250626-4_192-DE